

IT-mind

CHARTE INFORMATIQUE.





13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTRE INFORMATIQUE.

Table des matières :

Table des matières :	2
Présentation du Document :	4
Versions :	4
Diffusion :	4
Préambule :	5
Objectifs de la charte :	5
Un cadre légal et normatif :	5
Engagement mutuel :	5
Définitions :	6
Champs d'application :	6
Accès par des tiers aux systèmes d'information d'IT-mind :	7
Moyens informatiques et de communication concernés :	7
Dérogations possibles :	7
Utilisation des Systèmes d'Information et des outils de communication :	7
Accès :	8
Messagerie électronique :	8
Outils collaboratifs :	8
IA Générative :	8
Internet :	9
Accès à Internet :	9
Contributions sur Internet :	9
Utilisation interdite :	9
Transfert de fichiers et outils externes :	9
Responsabilité individuelle :	9
Téléphonie :	9
Principes généraux :	9
Usage professionnel :	9
Usage personnel :	10
Traçabilité et sécurité :	10
Cessation de l'utilisation :	10
Procédure de fin de contrat :	10
Rappel réglementaire :	10
Accès à distance :	10
Conditions d'autorisation :	10
Bonnes pratiques de sécurité :	10
Références réglementaires :	11
Données personnelles à caractère sensible :	11
Principes à respecter :	11
Risques et responsabilités :	11
Secret professionnel et confidentialité :	11
Engagements de l'utilisateur :	11
Transmission sécurisée des données :	11
Droit d'accès et de retrait :	12
Sécurité générale :	12



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes
09.52.86.11.06
contact@it-mind.fr
<https://www.it-mind.fr>

CHARTRE INFORMATIQUE.

Engagements de l'entreprise :	12
Risque humain : Vigilance des utilisateurs :	12
Modalités de contrôle des Systèmes d'Information :	12
Moyens de contrôle mis en place :	12
Règles encadrant les contrôles :	12
Bon à savoir :	12
Informations complémentaires :	13
Propriété intellectuelle :	13
Support, documentation et formation :	13
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).....	13
Conformité RGPD :	13
Missions du Délégué à la Protection des Données (DPO) :	13
Instances représentatives du personnel :	13
Principe d'usage :	13
Confidentialité des échanges :	14
Sanctions :	14
Portée juridique de la charte :	14
Typologie des manquements :	14
Préservation des preuves :	14
Droits des utilisateurs :	14



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes
09.52.86.11.06
contact@it-mind.fr
<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Présentation du Document :

La présente charte informatique a pour objectif de définir les règles d'utilisation des systèmes d'information et de communication d'IT-mind.

Elle s'inscrit dans une démarche de conformité aux exigences légales françaises et européennes, notamment :

- Le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD),
- La Loi Informatique et Libertés (n° 78-17 modifiée),
- La directive NIS2 sur la cybersécurité,
- Le Code du travail, en matière de contrôle des outils numériques,
- Les recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information).

Cette charte complète la Charte RGPD en vigueur au sein de l'entreprise IT-mind, en abordant spécifiquement les usages informatiques, les règles de sécurité et les bonnes pratiques numériques à respecter.

Elle engage l'ensemble des utilisateurs des ressources numériques mises à disposition par IT-mind.

Versions :

Versions :	Dates :	Notes :
0.0	01/02/2023	PréVersion.
1.0	02/02/2023	Version initiale.
1.1	20/06/2023	Simplification et Intégration de la Charte RGPD.
1.2	18/10/2024	Changement de Logo.
2.0	14/04/2025	Renforcement de la conformité au RGPD.

Diffusion :

	IT-mind 13 rue Jeanne d'Arc 59123 Bray-Dunes
	Philippe VAN NIEUWENHOVE Gérant / Délégué à la Protection des Données. 06.12.49.93.62 / philippe.vannieuwenhove@it-mind.fr

Cette charte est diffusée à l'ensemble des collaborateurs d'IT-mind et est accessible sur notre site internet.

Elle est remise à toute personne concernée par l'accès à nos systèmes d'information.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Préambule :

IT-mind met à disposition de ses collaborateurs, partenaires et prestataires un ensemble de ressources numériques (systèmes informatiques, services Cloud, téléphonie, outils collaboratifs, ...) nécessaires à l'exercice de leurs missions professionnelles.

L'accès à ces ressources implique une utilisation responsable, dans le respect de la législation en vigueur, des règles internes de sécurité, et des droits des personnes (notamment en matière de données personnelles).

Objectifs de la charte :

Cette charte vise à :

- Sensibiliser les utilisateurs aux risques numériques (pertes de données, virus, intrusions, fuites d'informations, ...)
- Définir clairement les règles d'usage des équipements, logiciels et services numériques mis à disposition ;
- Garantir la conformité réglementaire, notamment au RGPD, à la directive NIS2, à la Loi Informatique et Libertés et au Code du travail ;
- Prévenir les comportements à risque, y compris l'utilisation de solutions non validées (shadow IT), les pratiques de phishing ou de social engineering ;
- Assurer la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des informations traitées dans le cadre des activités de l'entreprise.

Un cadre légal et normatif :

La charte s'appuie notamment sur :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) ;
- La Loi Informatique et Libertés (modifiée) ;
- La Directive européenne NIS2 sur la cybersécurité des systèmes d'information ;
- Le Digital Services Act (DSA), en matière de services en ligne ;
- Les recommandations officielles de la CNIL (France) et de l'ANSSI (en matière de sécurité numérique) ;
- La charte RGPD interne d'IT-mind, à laquelle ce document fait écho.

Engagement mutuel :

En contrepartie de la mise à disposition des outils numériques, chaque utilisateur s'engage à :

- Respecter les règles énoncées dans cette charte ;
- Adopter un comportement prudent et conforme à la mission qui lui est confiée ;
- Préserver la sécurité des systèmes et la protection des données ;
- Signaler sans délai toute anomalie, incident ou comportement suspect.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) est à disposition pour toute question relative à l'utilisation des ressources numériques ou à la protection des données.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Définitions :

Afin d'éviter toute ambiguïté, les termes suivants sont définis dans le contexte de la présente charte :

Système d'Information (SI) :

Ensemble structuré de ressources matérielles, logicielles, humaines et organisationnelles permettant de collecter, stocker, traiter et transmettre des informations au sein d'IT-mind.

Équipements informatiques :

Matériels, logiciels et périphériques (ordinateurs, téléphones, tablettes, imprimantes, clés 4G/5G, ...) fournis ou autorisés par IT-mind pour les besoins professionnels.

Utilisateurs :

Toute personne accédant, directement ou indirectement, au Système d'Information d'IT-mind (salariés, prestataires, stagiaires, sous-traitants, ...).

Personnes concernées :

Individus dont les données personnelles sont traitées par IT-mind, directement ou via ses prestataires accrédités (clients, collaborateurs, partenaires, ...).

Données personnelles :

Informations permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique (nom, eMail, identifiant, adresse IP, ...).
Définition conforme à l'article 4 du RGPD.

Données sensibles :

Catégorie particulière de données personnelles nécessitant une protection renforcée (santé, orientation sexuelle, opinions politiques, données biométriques, ...) définies dans l'article 9 du RGPD.

Violation de données :

Accès, divulgation, altération, perte ou destruction non autorisée de données personnelles. Toute suspicion doit être signalée au DPO dans les meilleurs délais conformément aux articles 33 et 34 RGPD.

BYOD (Bring Your Own Device) :

Utilisation de matériel personnel (ordinateur, smartphone, ...) à des fins professionnelles.
Cette pratique est strictement encadrée par IT-mind.

Shadow IT :

Utilisation d'applications, services Cloud ou équipements informatiques sans validation préalable de l'entreprise ou du DPO.
Cette pratique est strictement interdite par IT-mind.

Intelligence Artificielle Générative :

Technologies capables de produire du contenu (texte, image, code, ...) à partir d'instructions humaines (ChatGPT, Copilot, Gemini, ...).
Leur usage est restreint dans le cadre professionnel (cf. section dédiée).

Champs d'application :

La présente charte s'applique à toute personne ayant accès, de manière directe ou indirecte, aux systèmes d'information d'IT-mind, quels que soient :

- Le lieu d'accès : dans les locaux, en télétravail, en déplacement ou en intervention chez un client ;
- Le matériel utilisé : équipements fournis par IT-mind ou autorisés dans le cadre du BYOD (sous conditions strictes) ;
- Le lien contractuel : salariés, stagiaires, prestataires externes, consultants, sous-traitants ou partenaires techniques.

Chaque utilisateur est tenu de respecter les dispositions de la présente charte pendant toute la durée de son accès aux ressources numériques d'IT-mind, et ce, quelle que soit la nature de sa mission.

Tout nouvel arrivant se voit remettre un exemplaire de la charte, dont la lecture et l'acceptation conditionnent l'accès aux outils informatiques.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

Stratégies et Solutions Numériques

CHARTRE INFORMATIQUE.

Important : l'acceptation de la présente charte constitue un engagement formel, et son non-respect expose à des mesures correctives, voire disciplinaires ou judiciaires, selon la gravité des faits (cf. section "Sanctions").

Accès par des tiers aux systèmes d'information d'IT-mind :

L'accès aux systèmes d'information d'IT-mind peut être exceptionnellement ouvert à des tiers (prestataires techniques, auditeurs, sous-traitants...) sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Signature d'un engagement de confidentialité ;
- Intervention strictement limitée à la durée et au périmètre définis par IT-mind ;
- Supervision éventuelle de l'accès par le DPO ou la Direction ;
- Respect intégral des règles de sécurité et de confidentialité en vigueur.

Tout accès non autorisé ou hors du cadre défini est strictement interdit et pourra faire l'objet de poursuites.

Moyens informatiques et de communication concernés :

La présente charte couvre l'usage de l'ensemble des moyens informatiques, numériques et de communication électronique mis à disposition ou autorisés par IT-mind, notamment :

- Ordinateurs fixes et portables ;
- Téléphones mobiles, smartphones, tablettes, clés 4G/5G ;
- Périphériques (imprimantes, disques durs, clés USB sécurisées, ...) ;
- Réseaux (Internet, Intranet, VPN, Wi-Fi, ...) ;
- Services collaboratifs (Teams, SharePoint, Zoom, ...) ;
- Applications et logiciels métiers ;
- Services de messagerie professionnelle et systèmes de visioconférence.

Cela inclut également les équipements personnels autorisés dans un cadre BYOD, sous réserve du respect des règles spécifiques définies par IT-mind.

Déroptions possibles :

Certaines exceptions aux règles définies dans la présente charte peuvent être accordées, à titre exceptionnel et temporaire, dans les cas suivants :

- Nécessité liée à la mission ou au poste de l'utilisateur ;
- Contexte technique ou opérationnel spécifique ;
- Usage de logiciels ou outils non standards mais validés par le Délégué à la Protection des Données (DPO) ou la Direction.

Conditions pour une dérogation :

- Demande écrite, motivée, transmise au DPO ou à la Direction ;
- Accord formel, documenté, précisant la durée et le périmètre de l'exception ;
- Engagement de l'utilisateur à respecter toutes les autres règles de sécurité.

Aucune dérogation tacite n'est admise. L'absence de validation explicite équivaut à un refus.

Utilisation des Systèmes d'Information et des outils de communication :

L'utilisation des ressources numériques mises à disposition par IT-mind doit être :

- Strictement professionnelle, sauf exceptions prévues dans cette charte ;
- Responsable, en conformité avec les objectifs de sécurité et de protection des données.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Accès :

Chaque utilisateur reçoit des identifiants personnels (mot de passe, badge, carte, ...) :

- Ces paramètres sont strictement confidentiels et ne doivent jamais être partagés ;
- Les mots de passe doivent respecter les standards de sécurité (longueur minimum de 12 caractères et complexité exigée) et être modifiés régulièrement (au moins tous les 12 mois) ;
- L'accès cesse automatiquement :
 - À la fin du contrat ou de la mission ;
 - En cas de changement de fonction ou de droits d'accès ;
 - En cas de manquement grave aux règles de sécurité.

Messagerie électronique :

Principes d'utilisation :

- Chaque salarié dispose d'une ou plusieurs adresses eMail professionnelles ;
- Les eMails ont la même valeur juridique qu'un courrier écrit ;
- Aucun contenu illégal, injurieux, diffamatoire ou contraire à la législation ne doit y figurer.

Envois :

- Vérifier l'identité et la légitimité des destinataires, surtout en cas de données sensibles ou confidentielles ;
- Utiliser le chiffrement si nécessaire (avec l'aide du DPO) ;
- En cas d'envois multiples, utiliser les champs "copie cachée" (Cci) pour protéger les adresses.

Réception :

- Ne pas ouvrir ni répondre aux spams ou messages suspects ;
- Supprimer immédiatement tout contenu douteux et informer le DPO en cas de volume anormal ou répétitif.

Absences :

- Activer une réponse automatique en cas d'absence ;
- Le DPO ou la Direction peuvent accéder à la messagerie d'un collaborateur absent pour garantir la continuité du service, dans le respect des règles internes et du Code du travail.

Utilisation personnelle :

- Les eMails personnels sont tolérés s'ils sont clairement identifiés ("Privé" ou "Personnel" dans l'objet et le dossier) ;
- En l'absence de mention explicite, tout message est présumé professionnel ;
- L'usage de messageries personnelles pour le travail est interdit sauf dérogation validée par le DPO ou la Direction.

Outils collaboratifs :

Les outils collaboratifs (visioconférences, documents partagés, ...) sont soumis aux mêmes règles que la messagerie professionnelle :

- Confidentialité, respect du droit à l'image et du secret des affaires ;
- Enregistrement de réunion uniquement avec l'accord des participants ;
- Les échanges doivent rester dans un cadre strictement professionnel.

IA Générative :

L'utilisation d'Intelligences Artificielles (IA) génératives (ChatGPT, CoPilot, Gemini, ...) est autorisée uniquement pour des tâches génériques et non sensibles.

Toute utilisation d'une IA générative impliquant :

- des données personnelles,
 - des informations confidentielles,
 - ou une intégration dans les processus métier
- doit faire l'objet d'une validation préalable du DPO ou de la Direction.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTRE INFORMATIQUE.

Internet :

Accès à Internet :

L'accès à Internet est autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle. Il est soumis à des règles de sécurité et peut être restreint :

- Pour limiter l'exposition aux menaces (virus, phishing, malwares, ...);
- Pour éviter l'accès à des contenus inappropriés ou à risque ;
- Pour garantir une utilisation conforme à l'éthique et aux valeurs d'IT-mind.

Le DPO ou la Direction peuvent configurer les navigateurs, restreindre certains sites ou types de fichiers, et analyser les journaux de connexion si nécessaire.

Contributions sur Internet :

Toute prise de parole publique engage potentiellement IT-mind. Par conséquent :

- La participation à des forums, blogs, réseaux sociaux ou sites publics au nom d'IT-mind est interdite sans autorisation écrite préalable ;
- Toute publication professionnelle sur le web requiert validation de la Direction ;
- L'utilisateur doit respecter la neutralité, l'image de l'entreprise et les obligations de confidentialité.

Utilisation interdite :

Sont strictement interdites :

- L'utilisation d'Internet à des fins commerciales personnelles ou concurrentielles ;
- La création de sites web personnels via l'infrastructure d'IT-mind ;
- L'accès à des sites contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou présentant des risques pour la sécurité du SI.

Transfert de fichiers et outils externes :

L'usage de services de transfert ou de stockage de fichiers (Google Drive, WeTransfer, DropBox, ...) est soumis à validation du DPO ou de la Direction, afin de garantir leur conformité RGPD.

Responsabilité individuelle :

L'utilisateur reste personnellement responsable de ses actions en ligne.

Toute atteinte à la réputation ou à la sécurité d'IT-mind, même involontaire, peut entraîner des conséquences disciplinaires.

Téléphonie :

Principes généraux :

IT-mind peut fournir à ses collaborateurs :

- Téléphones fixes et/ou mobiles professionnels ;
- Smartphones, tablettes, clés 4G/5G ou Hotspots Wi-Fi.

L'utilisation de ces équipements est encadrée par les mêmes règles de sécurité que le reste du système d'information.

Usage professionnel :

Les communications doivent rester professionnelles.

L'envoi de SMS professionnels engage la responsabilité de l'émetteur, au même titre qu'un eMail.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTRE INFORMATIQUE.

Usage personnel :

L'usage personnel des téléphones est toléré dans des limites raisonnables (durée, fréquence, coût, ...), tout dépassement entraînant un surcoût devra être remboursé.

Seule la Direction peut accéder au détail des appels, en cas de litige ou d'abus constaté.

Traçabilité et sécurité

Les journaux d'appels (fixes et mobiles) sont conservés pour des raisons de sécurité et de gestion.

Les terminaux doivent être protégés par code, verrouillés en cas d'inutilisation, et faire l'objet d'un signalement immédiat en cas de perte ou de vol.

La géolocalisation, lorsqu'elle est activée, est utilisée exclusivement dans un cadre professionnel, conforme au RGPD et au Code du travail (information préalable obligatoire, finalité déterminée, durée limitée).

Cessation de l'utilisation :

Lors du départ d'un utilisateur, quelle qu'en soit la cause (fin de contrat, mobilité interne, ...), ce dernier s'engage à :

- Restituer l'intégralité des équipements informatiques et moyens de communication fournis, en bon état de fonctionnement ;
- Supprimer les éventuelles données à caractère personnel ou privées figurant sur les supports professionnels, au plus tard la veille du départ ;
- Ne conserver aucune copie d'informations ou d'accès au système d'information d'IT-mind.

Procédure de fin de contrat :

- Le compte de messagerie est désactivé le jour du départ, sauf exception pour assurer la continuité de service (max. : 6 mois) ;
- Les identifiants de connexion (réseaux, applications, messagerie, ...) sont supprimés ou désactivés immédiatement ;
- Une redirection temporaire des eMails professionnels peut être mise en place vers un successeur ou un référent désigné ;
- Les supports numériques contenant des données sensibles (clés USB, disques, ...) doivent être restitués ou effacés de manière sécurisée sous le contrôle du DPO ou de la Direction.

Rappel réglementaire :

Conformément au RGPD, les données personnelles marquées comme « Privé » ou « Personnel » doivent être supprimées à la fin de la relation contractuelle, sauf accord spécifique et temporaire du DPO ou de la Direction (max. : 6 mois).

Accès à distance :

L'accès aux ressources informatiques d'IT-mind en dehors des locaux (télétravail, déplacements, missions chez les clients, ...) est possible sous certaines conditions.

Conditions d'autorisation :

- L'utilisateur doit formuler une demande écrite d'accès à distance au DPO ou à la Direction ;
- Toute connexion distante doit passer par des outils sécurisés : VPN, double authentification, poste chiffré, ... ;
- L'accès depuis un matériel personnel est interdit, sauf autorisation expresse du DPO ou de la Direction, accompagnée d'un encadrement spécifique (charte BYOD, chiffrement, antivirus, ...).

Bonnes pratiques de sécurité :

- Toujours verrouiller l'écran en cas d'absence ;
- Ne pas laisser de documents sensibles visibles dans un environnement non sécurisé ;
- Éviter les connexions Wi-Fi publiques ou non protégées ;
- Utiliser un environnement numérique à jour et protégé (mises à jour, pare-feu, antivirus, ...).



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Références réglementaires :

- Le RGPD impose de garantir la sécurité des données en tout lieu conformément à l'article 32 ;
- La directive NIS2 impose des mesures organisationnelles de cybersécurité dans les entreprises exposées à des données stratégiques ou sensibles ;
- Le Code du travail encadre les dispositifs de contrôle à distance, qui doivent être proportionnés, justifiés, et portés à la connaissance des salariés.

Données personnelles à caractère sensible :

Le traitement de données personnelles, notamment les données dites « sensibles » (santé, biométrie, opinions, ...), est strictement encadré par :

- Le RGPD (articles 5 à 10) ;
- La Loi Informatique et Libertés ;
- Et les procédures internes définies dans la Charte RGPD d'IT-mind.

Principes à respecter :

Tout utilisateur ayant accès à des données personnelles s'engage à :

- Ne les utiliser que dans le cadre de ses missions ;
- Ne les divulguer qu'aux personnes autorisées ;
- Ne faire aucune copie non justifiée ;
- Utiliser uniquement des supports et canaux sécurisés ;
- Respecter les droits des personnes (accès, rectification, opposition, effacement, ...) ;
- Restituer toutes les données à la fin de sa mission ou en cas de changement de poste.

Risques et responsabilités :

- Toute utilisation abusive, négligente ou frauduleuse peut exposer IT-mind et son personnel à des sanctions administratives, civiles ou pénales ;
- Le DPO est le référent pour tout conseil, validation ou signalement relatif aux traitements de données personnelles.

Secret professionnel et confidentialité :

Le respect de la confidentialité est un principe fondamental dans le cadre des missions confiées chez IT-mind.

Engagements de l'utilisateur :

Chaque utilisateur s'engage à :

- Protéger l'accès aux informations confidentielles ;
- Ne pas divulguer de données à des tiers non autorisés ;
- Ne pas utiliser ou transmettre de moyens de chiffrement non validés par IT-mind ;
- Respecter les règles déontologiques, notamment pour les administrateurs système soumis au secret professionnel renforcé.

Transmission sécurisée des données :

Une donnée confidentielle ne peut être transmise que si :

- L'émetteur est habilité ;
- Le destinataire est autorisé ;
- La procédure utilisée est sécurisée (chiffrement, canal dédié, ...).



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTRE INFORMATIQUE.

Droit d'accès et de retrait :

IT-mind se réserve le droit de modifier, suspendre ou révoquer un accès à tout moment si cela est nécessaire pour assurer la continuité ou la sécurité de ses services.

Sécurité générale :

La sécurité informatique repose sur une combinaison de mesures techniques, procédures organisationnelles et comportements responsables de chaque utilisateur.

Engagements de l'entreprise :

IT-mind s'engage à :

- Mettre en œuvre les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art (firewall, antivirus, filtrage, sauvegardes, audits, ...)
- Garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données traitées ;
- Respecter le principe de proportionnalité dans les dispositifs de contrôle.

Risque humain : Vigilance des utilisateurs :

L'utilisateur est le premier acteur de la cybersécurité. Il doit :

- Signaler tout comportement suspect, tentative de phishing, ou virus au DPO ou à la Direction ;
- Ne pas modifier la configuration de son poste sans autorisation ;
- Ne pas stocker ou transmettre des fichiers douteux ou inutiles (gadgets, chaînes de mails, ...)
- Ne jamais utiliser les identifiants d'un tiers, même avec son accord ;
- Ne pas sortir de matériel informatique d'IT-mind sans autorisation ;
- Ne pas utiliser de services cloud ou d'outils non validés (Shadow IT interdit) ;
- Ne pas manipuler d'informations confidentielles via une IA générative sans accord du DPO ou de la Direction.

Modalités de contrôle des Systèmes d'Information :

Dans le respect du principe de proportionnalité et du droit à l'information des salariés (Code du travail, articles L1222-4 et suivants), IT-mind peut mettre en œuvre des mécanismes de contrôle pour garantir la sécurité de son système d'information.

Moyens de contrôle mis en place :

Les outils de suivi peuvent inclure :

- La conservation des journaux de connexion aux systèmes, services et réseaux internes (max. : 12 mois, sauf cas particulier) ;
- Des outils de filtrage de contenus web ou de blocage de protocoles à risque ;
- Des mesures de traçabilité pour les accès sensibles ou les transferts de données critiques ;
- La détection automatique de logiciels ou fichiers non conformes, pouvant entraîner leur suppression immédiate par le DPO.

Règles encadrant les contrôles :

- Les contrôles ne visent que les usages professionnels sauf soupçon sérieux de manquement (fraude, fuite de données, virus, ...)
- Le contenu des répertoires privés (libellés « personnel » ou « privé ») ne peut être consulté qu'en cas d'alerte légitime ou avec accord préalable ;
- Le DPO, en tant qu'agent assermenté par la Direction, est seul autorisé à réaliser ces contrôles, dans un cadre strictement défini.

Bon à savoir :

Les données ainsi collectées peuvent être utilisées :

- Pour assurer la continuité ou la reprise d'activité (PRA/PCA) ;
- Pour protéger l'intégrité du système (mise en quarantaine, blocage, ou effacement de code malveillant) ;
- En cas de procédure disciplinaire ou judiciaire, comme éléments de preuve.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Informations complémentaires :

Propriété intellectuelle :

Chaque utilisateur s'engage à :

- Utiliser les logiciels et services dans le cadre des licences ;
- Ne pas copier ni diffuser de contenus protégés (textes, images, vidéos, logiciels, œuvres musicales, ...) sans autorisation ;
- Respecter les droits d'auteur et les contrats de sous-traitance.

La contrefaçon constitue un délit pénal (articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

Support, documentation et formation :

- La charte est communiquée à chaque salarié lors de son intégration ;
- Le Délégué à la Protection des Données (DPO) peut être consulté à tout moment pour des précisions sur l'usage du système d'information ou les procédures de sécurité ;
- Des sessions de sensibilisation ou de formation peuvent être organisées pour maintenir un bon niveau de culture numérique et de conformité.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La présente charte s'inscrit dans la continuité de la Charte RGPD d'IT-mind. Elle en applique concrètement les principes au niveau technique et comportemental.

Conformité RGPD :

- Tous les traitements de données personnelles sont documentés et encadrés par les procédures internes ;
- Les données sont conservées pour une durée conforme à la réglementation, notamment en fonction des prescriptions légales (durée du contrat, obligations fiscales ou sociales, ...) ;
- Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de leurs propres données (articles 15 à 22 du RGPD).

Missions du Délégué à la Protection des Données (DPO) :

Conformément à l'article 39 du RGPD, le DPO :

- Informe et conseille la Direction et les utilisateurs sur leurs obligations ;
- Veille au respect du RGPD dans tous les traitements ;
- Supervise les analyses d'impact (AIPD) pour les projets sensibles ;
- Coopère avec la CNIL et fait le lien entre IT-mind et l'autorité de contrôle ;
- Adopte une posture de conseil, prévention et alerte, dans l'intérêt de l'entreprise et des personnes concernées.

Instances représentatives du personnel :

Principe d'usage :

Les outils informatiques mis à disposition par IT-mind (messagerie, intranet, visioconférence, ...) sont exclusivement réservés à un usage professionnel.

Par conséquent, leur utilisation à des fins syndicales ou de revendication collective est interdite, sauf disposition légale contraire ou accord spécifique avec la Direction.



13 rue Jeanne d'Arc
59123 Bray-Dunes



09.52.86.11.06



contact@it-mind.fr



<https://www.it-mind.fr>

CHARTE INFORMATIQUE.

Confidentialité des échanges :

Les membres des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sont soumis, comme tous les utilisateurs, aux règles générales de la présente charte, notamment :

- La confidentialité des données professionnelles ;
- Le respect des obligations de sécurité et de traçabilité ;
- L'interdiction de divulguer des données nominatives sans autorisation.

Cependant, les communications échangées dans le cadre du mandat représentatif sont considérées comme confidentielles, sauf dispositions légales ou décisions de justice contraires.

Sanctions :

Portée juridique de la charte :

La présente charte constitue un document de référence à valeur contraignante. Son acceptation par les utilisateurs engage leur responsabilité individuelle.

Typologie des manquements :

Le non-respect des règles de cette charte peut entraîner différentes formes de sanctions, en fonction de la gravité des faits :

- Avertissements écrits ou oraux ;
- Limitation ou suspension d'accès aux outils numériques ;
- Sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur (blâme, mise à pied, licenciement, ...) ;
- Poursuites civiles ou pénales, notamment en cas de :
- Fraude informatique (accès non autorisé, destruction de données, ...) ;
- Atteinte aux droits d'auteur (contrefaçon, piratage, ...) ;
- Violation de la confidentialité ou du secret des correspondances.

Préservation des preuves :

Le Responsable des Systèmes d'Information ou le DPO peut :

- Isoler ou supprimer tout logiciel ou fichier suspect ou illégal ;
- Conserver des traces techniques (logs, journaux, copies, ...) à des fins probatoires ;
- Signaler des actes délictueux aux autorités compétentes (CNIL, police, justice, ...).

Droits des utilisateurs :

Toute procédure engagée à la suite d'un manquement est encadrée par le Code du travail et respecte les droits de la défense.